



Problème d'heures supplémentaires avec un contrat d'apprenti

Par **cyrilm07**, le **24/07/2012** à **13:26**

Bonjour a tous,

J'ai 22 ans et je suis actuellement en fin de première année d'apprentissage en école d'ingénieur dans la thermique. Je travaille en apprentissage dans un bureau d'étude thermique dans la région lyonnaise et dans mon école à Paris. J'ai travaillé dans cette entreprise également une année au par avant dans le cadre de ma licence pro avec un contrat de professionnalisation.

Mon souci est le suivant je bosse 39h par semaine. Il y a un an en contrat de professionnalisation je touchais 1100 € net dans le quel était détaillés des heures sup exonérés d'impôts. Cette année en contrat d'apprenti je touche un peu moins que cela (1045€ net basé sur un % du SMCC) mais dans mon détail horaire je n'ai ni d'heures sup ni rtt pour compenser ces 4h sup par semaine j'ai juste mon salaire direct sans détails avec marqué dessus 173h. J'ai appelé mon comptable et il m'a dit que c'était tout compris dans mon salaire et que c'est pour ça que ce n'est pas détaillé. Mais j'en doute un peu car c'est une petite entreprise et que pas mal de personne m'ont dit que je devais bénéficier de RTT car normalement les apprentis ne doivent pas faire plus de 35h / semaines.

Je voulais donc savoir si mon entreprise a raison ou si je dois bénéficier des heures sup payés plus cher ou bien des RTT? Et si je dois bénéficier de bonus où puis je trouver le texte de loi pour le prouver à mon entreprise?

Je vous remercie d'avance pour votre aide et vos réponses et si voulez plus d'informations n'hésitez pas!

Par **pat76**, le **25/07/2012** à **19:47**

Bonjour

Vous dépendez de quelle convention collective?

Par **cyrilm07**, le **26/07/2012** à **13:38**

Bonjour ,

La convention collective dont je dépends doit être la suivante :

<http://www.syntec.fr/content/view/10/16>

Convention Collective Nationale applicable au Personnel des Bureaux d'Études Techniques, des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils.

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **mcachou**, le **30/07/2012** à **21:37**

Bonjour j'ai exactement le même problème sauf que moi pendant un an il m'ont accordé les rtt et maintenant me les refuse alors que j'ai organisé tout mon emploi du temps autour de eux car j'ai 2 boulots et à cause de ça je risque de perdre mon deuxième job !

Par **pat76**, le **31/07/2012** à **15:49**

bonjour mcachou

Vous êtes en contrat de travail à temps partiel?

Vous faites des heures supplémentaires et votre employeur ne vous donne plus de RTT en compensation donc il vous paie obligatoirement les heures supplémentaires?